



BUDGET 2017

RAPPORT  
D'ADMINISTRATION  
GENERALE

## I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2017 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

### Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2017 présente des recettes pour une somme de 5.605.427,91€ et des dépenses pour une somme de 5.187.639,84€, ce qui représente un excédent à l'exercice propre de 417.788,07€.

### Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire présente des recettes pour 1.978.135,89€ et des dépenses pour 2.212.333,79€. Compte tenu du boni des exercices antérieurs, le budget extraordinaire présente un boni tous exercices confondus de 157.002,56€.

## II. Le service ordinaire

### 1.1. Les recettes

Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 5.605.427,91€.

Les recettes ordinaires se répartissent comme suit :

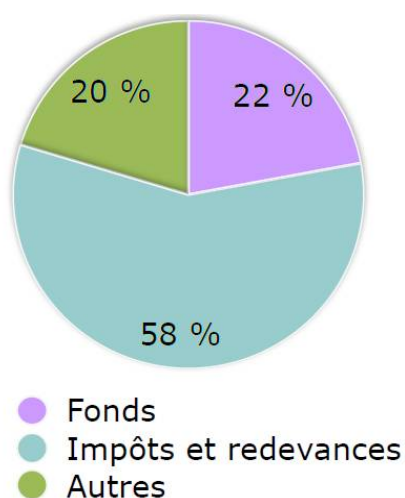
- Transferts : 5.400.128,71€ (96,3 %) ;
- Prestations : 171.793,73€ (3,1 %) ;
- Dette : 33.505,47€ (0,6 %).

Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.193.174,15€ (1.169.508,58€ en 2016) ;

Impôts et redevances : 3.108.043,81€ (3.195.350,51€ en 2016) ;

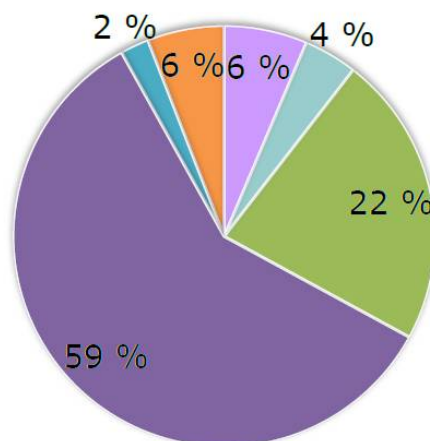
Autres : 1.304.209,95€ (1.010.762,99€ en 2016).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement des immondices	198.231,00
Taxe sur les résidus ménagers	127.680,00
Taxe additionnelle au PI	698.163,41
Taxe additionnelle à l'IPP	1.833.054,58
Taxe additionnelle sur les automobiles	68.302,58
Autres	183.262,24

- Taxe sur l'enlèvement des immondices
- Taxe sur les résidus ménagers
- Taxe additionnelle au PI
- Taxe additionnelle à l'IPP
- Taxe additionnelle sur les automobiles
- Autres

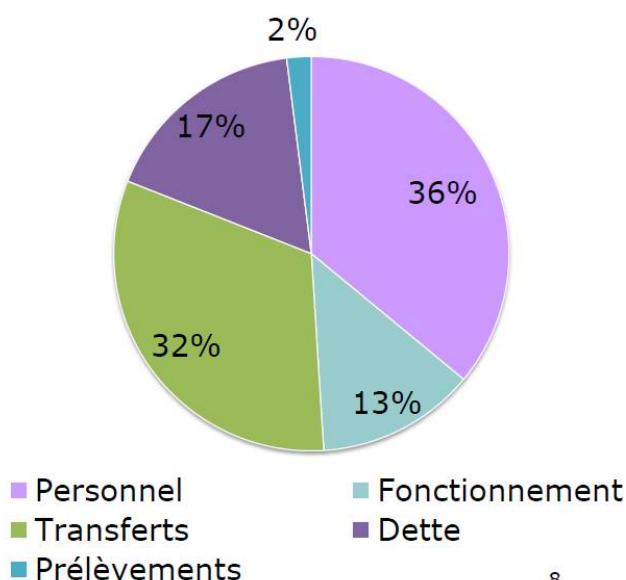


## 1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 5.187.639,84€

Ces dépenses se décomposent comme suit :

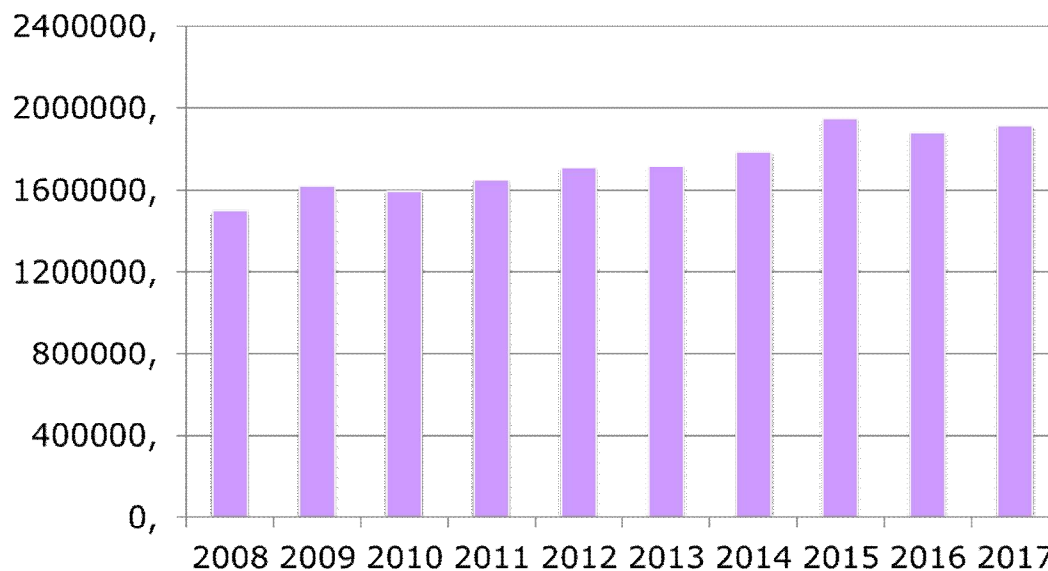
	%	Budget 2017	Budget 2016
Personnel	36,9%	1.916.463,73	1.881.591,19
Fonctionnement	12,3%	639.000,86	691.290,86
Transferts	34,5%	1.792.140,47	1.648.937,87
Dette	16,2%	840.034,78	905.427,07
Prélèvements	0%	0	97.000,00
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>5.224.246,99</b>	<b>5.175.565,40</b>



### 1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élevaient à 1.916.463,73€ pour 1.881.591,19€ en 2016.

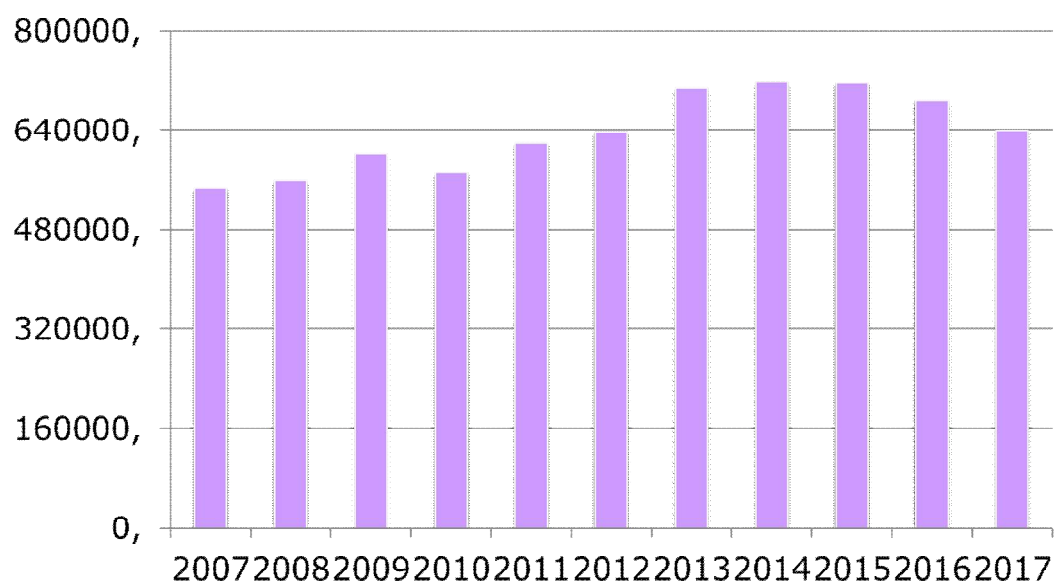
**Evolution des dépenses de personnel au cours des 10 dernières années**



### 1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 639.000,86€ pour 691.290,86€ en 2016.

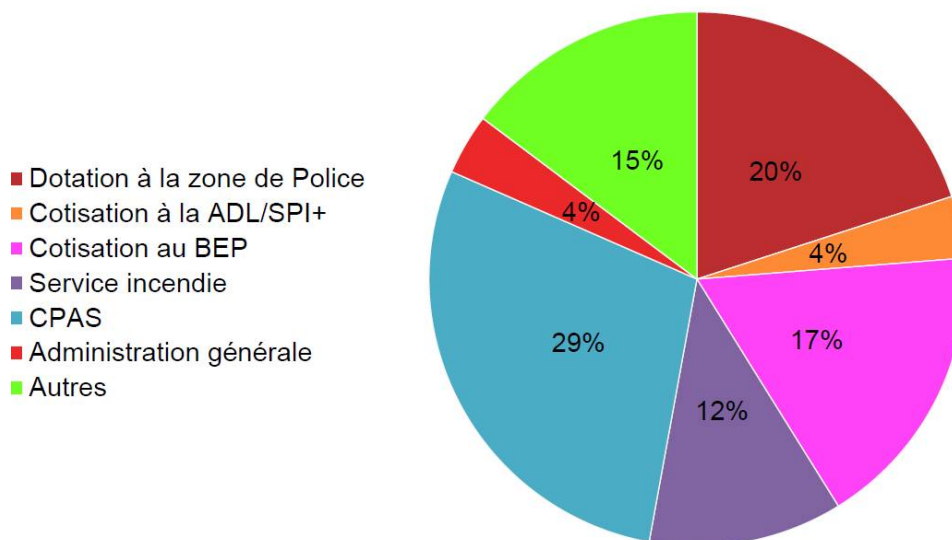
**Evolution des dépenses de fonctionnement au cours des 10 dernières années**



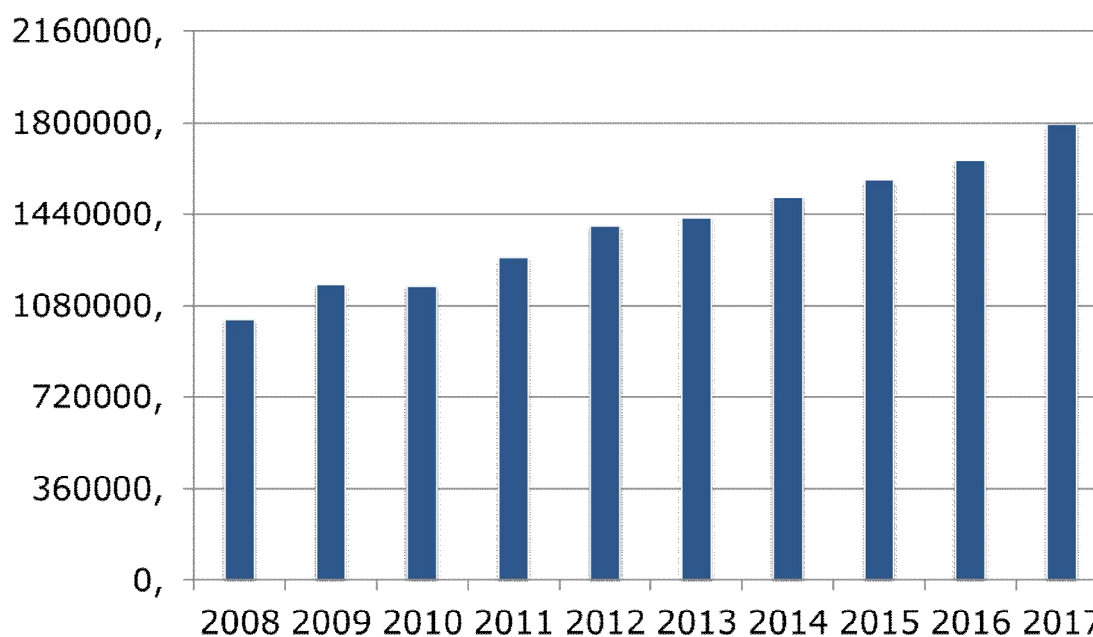
### 1.2.3. Les dépenses de transferts

Ces dépenses de transfert s'élèvent à 1.792.140,47€ pour 1.648.937,87€ en 2016.

Il faut relever que la dotation initiale du CPAS est exactement la même que celle prévue au budget 2016.



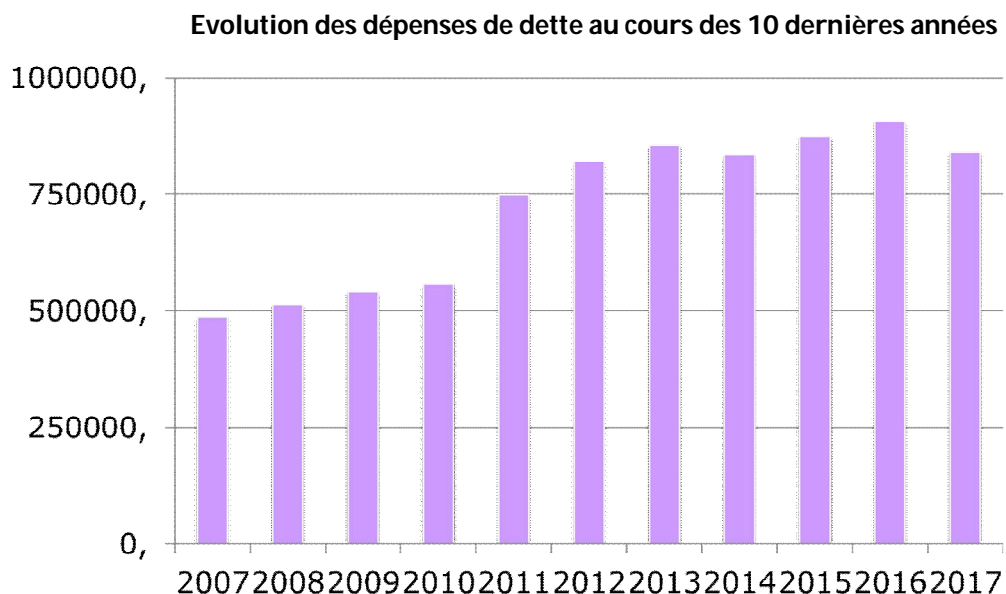
Evolution des dépenses de transferts au cours des 10 dernières années



Ce tableau est très éclairant quant à l'évolution exponentielle des dépenses de transfert (sur lesquelles les communes n'ont aucune prise) ce qui a pour conséquence une diminution des moyens d'actions du pouvoir communal.

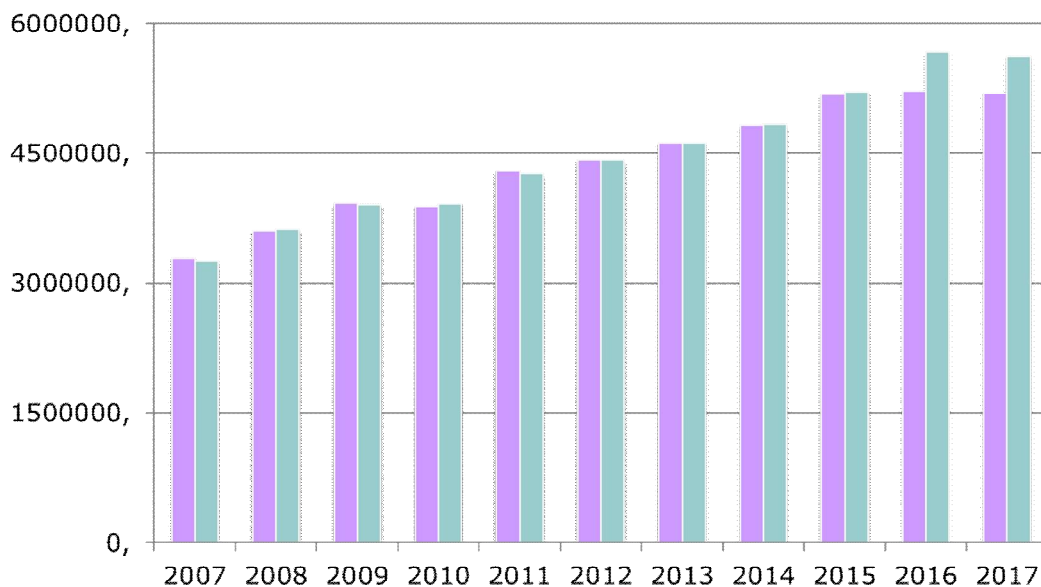
### 1.2.4. Les dépenses de dette

Les dépenses de dette pour l'exercice 2017 s'élèvent à 840.034,78€ pour 905.427,07€ en 2016.



Le budget respecte bien entendu la balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 180 €/habitant/an. En 2017, le montant des prêts pour investissements s'élève à 149,50€/habitant/an.

### Evolution globale des recettes et des dépenses au cours des 10 dernières années



### 1.3. Le résultat

Le budget ordinaire présente un excédent à l'exercice propre de 417.788,07€.

Le boni, tous exercices confondus est donc estimé à 195.517,72€.

### III. Le service extraordinaire

L'année 2017 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement d'autres.

Citons notamment :

- ✓ la création d'un parking et d'infrastructures sportives et récréatives aux abords du hall omnisports à Héron;
- ✓ la création d'infrastructures récréatives (aire de jeux rue A. Dochain) ;
- ✓ la poursuite de l'égouttage dans les rues des Communes, Max Tannier et Petite Ferme ainsi que la poursuite de l'entretien de nos voiries;
- ✓ l'augmentation du potentiel d'accueil des enfants en bas âge via la transformation de la MCAE en crèche dans le cadre du plan Cigogne III ;
- ✓ le début des travaux sur le site du Moulin de Ferrières.

Ce programme d'investissements se détaille comme suit :

Objet	Prévision de dépenses	Subsides	Fonds de réserve	Emprunts
Solde Travaux Ecole Surlemez	6.056,67		6.056,67	
Achat du Moulin de Ferrières (3ème tranche)	370.000,00	370.000,00		
Travaux Moulin de Ferrières	810.160,00	672.851,00		137.309,00
Réfection rues des Communes, M. Tannier et Petite Ferme - FRIC 2017-2018	360.904,00	153.468,00		207.436,00
Travaux d'entretien de voiries	200.000,00			200.000,00
Construction bassin de retenue à Lavoir	26.000,00	26.000,00		
Canalisation fossé rue Herdave et Croupettes	20.000,00		20.000,00	
Achat d'un broyeur pour le Service Travaux	1.800,00		1.800,00	
Aménagement Aire de jeux Lotissement A. Dochain	60.000,00	45.000,00		15.000,00
Aménagement terrains de sport à Héron (phase 1)	101.000,00	70.760,00		30.240,00
Achat de matériel d'entretien pour le hall omnisports	25.290,00	18.967,50	6.322,50	
Transformation MCAE en crèche (Plan Cigogne III - solde)	59.145,00			59.145,00
Accompagnement PCDR et FRW	9.000,00		9.000,00	
Achat d'un nouveau serveur informatique	16.000,00		16.000,00	
Subside extraordinaire à la Zone de secours Hemeco	25.427,39			25.427,39
Achat mobilier salles communales	8.500,00		8.500,00	
Capital pour la RCA	100.000,00			100.000,00
Egouttage AIDE - Souscriptions parts C 2016	19.107,40		19.107,40	
Egouttage AIDE - Souscriptions parts C 2017	24.264,60		24.264,60	
	2.242.655,06	1.357.046,50	111.051,17	774.557,39

Comme vous pourrez le constater, ces travaux seront financés à hauteur de 60% par subsides et plusieurs petits investissements sont couverts par le fonds de réserve !

Par ailleurs, des travaux sont également prévus via la régie communale autonome, comme par exemple des travaux d'aménagement d'une cuisine à la salle communale de Héron (20.000 €), à la salle Plein-vent (15.000 €), une aire multisports aux abords du hall (275.000 €) ou encore un terrain de football synthétique (800.000€).

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron en constante augmentation divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

#### **IV. Conclusions**

Malgré la crise économique qui continue d'influencer notre vie quotidienne, la majorité communale présente son budget 2017 en boni et ce malgré un certain nombre de contraintes.

Ainsi, avec la mise en place de la nouvelle zone de secours HEMECO, les communes dépendant du service d'incendie de Huy ont dû entamer un rattrapage des paiements des soldes des années antérieures, montants qui ne leur étaient pas connus. En 2016, c'est un montant total de 229.643 € qui a été versé et en 2017, un montant identique a été réservé dans ce cadre, sans oublier la dotation pour la nouvelle zone d'un montant 209.759€.

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral continue à prendre des dispositions qui ont un impact non négligeable sur les finances communales comme par exemple :

- les exclusions du chômage ou encore les exclusions de l'assurance maladie invalidité qui renvoient les personnes concernées vers les CPAS et donc vers le budget communal ;
- les mesures adoptées dans le cadre de la Tax shift qui auront pour effet de diminuer les recettes IPP qui constituent 63% de nos recettes ;
- la suppression de la compensation touchée par les communes pour leurs habitants travaillant au Luxembourg et payant leurs impôts à l'étranger ;
- le sous-financement des zones de police et des zones de secours;
- la soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés, ce qui diminue fortement les dividendes perçus par les communes ;
- et bien évidemment le retard dans le transfert des recettes des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier. Ainsi, au 14 décembre 2016, notre commune a reçu 1.736.137,89€ sur son montant dû de 2.935.663,4€ !!!

Cette manière de procéder rend les communes exsangues en matière de trésorerie et les forcent à solliciter auprès des banques des ouvertures de crédits qui entraînent d'importantes charges d'intérêts.

Malgré cela, nous poursuivons notre politique de services à la population et ce sans toucher à l'emploi. Cette continuation n'est possible qu'au travers :

- d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de personnel et d'une diminution de nos frais de fonctionnement (- 7,6%) ;
- d'une recherche permanente de subsides.

Cette rigueur nous permet notamment de voir le futur avec confiance et ambition. Ainsi, cette année, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à la possibilité d'inscrire une recette « fictive » (92.000€) comme le permet la Circulaire budgétaire.